

**« Mobilités et qualité de l'air »**

**Extraits du dialogue en ligne**, reclassés par thèmes et expurgés des remerciements ou ...  
(en complément des supports à consulter par ailleurs)

**Annabelle Vigilant - ADEME**

Pourquoi avoir mis le CO<sup>2</sup> dans les polluants ?

**Karine Muller-Perriand – Cerema**

Effectivement, le CO<sup>2</sup> n'est pas un polluant de l'air, mais un gaz à effet de serre (GES).

L'illustration de l'EEA (agence européenne de l'environnement) la mentionnait. Je l'ai laissé car même si les problématiques qualité de l'air (liées à la santé) et GES (liées au climat) peuvent sembler distinctes dans leurs effets, elles sont pourtant liées. Elles ont des origines communes, notamment dans le domaine des transports (combustion de carburant), et des interactions complexes.

**Sarah Brière - DREAL ARA**

Pour information, la DREAL Auvergne Rhône-Alpes et ses partenaires déploient des actions mobilité dans le Plan régional ozone (cf. flash info juin 2022 d'avancement des actions : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/flash-info-causons-d-ozone-no1-a22012.html>)

En lien avec les inégalités face à la pollution de l'air, un travail a aussi été mené par la DREAL ARA sur les co-bénéfices des ZFE-m au-delà de l'aspect sanitaire (enjeux économiques et sociaux, sécurité routière, Co2...): <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-co-benefices-des-zones-a-faibles-emissions-de-a21922.html>

Trois webinaires ont été organisés en 2021-2022 sur les ZFE par la DREAL ARA et ses partenaires, vous retrouverez notamment la carte nationale des ZFE obligatoires d'ici le 31/12/2024 : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/secteur-des-transport-r4375.html>

**Anne Guéry - Métropole Rouen**

Pourquoi les bus diesel ont-ils des dérogations pour pouvoir circuler dans la ZFE ? un bus chargé avec des arrêts très réguliers polluent beaucoup...

**Loïc Naulleau**

Pour les bus diesel, peut-être une piste de réponse ? Des contrats de DSP seront en cours en 2025... d'où certaines dérogations en attendant le terme des contrats et leurs renouvellements ?

**L. Jardinier - Cerema**

Pour les questions relatives aux bus, la loi de transition énergétique impose aux collectivités d'intégrer progressivement des bus propres lors du renouvellement de leurs flottes.

**Anne Guéry – Métropole Rouen**

Quel est le bénéfice d'utiliser des modes doux décarbonés si on suit un bus diesel ? pourquoi ne pas sensibiliser sur des protections orales pour éviter de respirer les polluants lors d'activités sportives comme la marche et le vélo ?

**Guillaume Detry**

De nombreuses études (et notamment le projet actuel Cairgo Bike en Région bruxelloise) ont montré et montrent que, de façon générale, les cyclistes subissent des concentrations moyennes moindres que les automobilistes : les polluants se concentrent en voiture du fait que le milieu est confiné, les pistes cyclables ne sont pas dans l'axe direct des émanations, et les cyclistes ont tendance assez naturellement à emprunter des itinéraires moins chargés.

**Manuela Aamable-Potiron -AUTM**

Comment réduire l'usage de la voiture dans un pays (Martinique) où le transport est très mal organisé et cela depuis 50 ans. Pour une population de 400 000 h il y a plus de 200 000 véhicules en circulation. Pourtant la

Martinique a des pics de pollution important, nous n'utilisons pas le covoiturage ni les modes doux (vélo) par rapport à la topologie du pays. Que faut-il faire ?

**Annabelle Vigilant - ADEME**

En Martinique : 7 communes sont lauréates à l'Appel à projets Pistes cyclables. Le développement du vélo à assistance électrique pourra être une bonne solution. Un contact AUTM-ADEME sera pris.

**Victor Paillon**

On parle beaucoup de ZFE dans nos collectivités françaises, pourquoi ne pas partir sur des ZTL (Zones à Trafic Limité) avec un impact plus important comme dans certaines villes italiennes notamment ?

**Mathias Vadot - ADAV**

Nous avons parlé des ZFE, mais mettre en place des Zones à Trafic limité ZTL comme en Italie serait plus juste pour les citoyens et plus efficace pour la réduction de la pollution et des nuisances. La généralisation possible des ZFL a-t-elle été étudié ?

**Stéphane Chanut - Cerema**

Quelques éléments récents sur les ZTL, issus d'un voyage d'études :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/zones-traffic-limite-ztl-italiennes-retour-visite-turin-cuneo>

**X**

la ZFE dont vous parlez à Strasbourg est donc effective aujourd'hui (appliquée par les équipes de contrôles, etc.) ? et quel est son périmètre géographique exactement (carte) ? Merci

**P Morandas - Cerema**

Il a été dit : sur les 33 communes de la Métropole.

**X**

ok pour les 33 communes mais est-ce effectif au moment où nous nous parlons ? qui écrit quoi sur les ZFE, je ne sais pas ?

**Fanchon Barbat-Lehmann - Alliance des collectivités pour la qualité de l'air**

La ZFEm strasbourgeoise a en effet commencé à l'échelle de toute l'Eurométropole donc 33 communes, avec un calendrier en plusieurs phases. Depuis janvier 2022 une phase dite pédagogique en cours pour les NC et Crit'Air 5, avant les sanctions en 2023. Trois communes ont décidé d'aller au-delà du calendrier fixé par la Loi Climat et résilience avec une exclusion des Crit'Air 2 à partir de 2025 (phase pédagogique) et sanctions en 2028 (dont Strasbourg).

**Jade Porron -Troyes Champagne Métropole**

Est-ce que les ZFEm seront obligatoires dans les communautés d'agglomération à partir de 2025 ? (et non plus uniquement pour les agglomérations selon l'INSEE comme aujourd'hui)

**V. Menard**

Bonjour, existe-t-il une liste des EPCI concernés par l'obligation ?

**T**

@ Jade 50 agglos/zones sont concernées pour 2025 à ce stade sauf erreur

**Eric Saubion – DDT 19**

LISTE DES ZFE-m réglementaires au 01/03/2022 :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/ZFE-M\\_liste.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/ZFE-M_liste.pdf)

**S. Chanut - Cerema**

La loi climat et résilience a rendu obligatoire la mise en place de zones à faibles émissions-mobilités (ZFE-m) pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici le 31 décembre 2024. Cela concerne 44 agglomérations.

**Jade Porron -Troyes Champagne Métropole**

Ma question porte sur le fait de savoir si cette obligation qui porte sur les agglomérations selon l'INSEE, portera sur les communautés d'agglomérations en tant qu'EPCI à partir de 2025 ?

**Laurence Madoui**

@Jade Poron. Sauf erreur de ma part, LOM 219 -> ZFE obligatoire pour la dizaine de Métropoles où normes dépassées + loi climat & résilience y ajoute environ 35 agglos de + de 150 000 hab.

**Barbara Christian - Cerema**

Il faut distinguer effectivement le langage administratif et ses dénominations de type de regroupement de communes : EPCI, communauté d'agglomération, métropole, qui sont "politiques", et les zonages d'étude morphologique (unités urbaines) ou fonctionnel (aire d'attraction des villes).

**Sarah Brière DREAL ARA**

Article L.2213-4-1 du CGCT : les agglomérations au sens INSEE > 150 000 habitants doivent mettre en place une ZFE avant le 31/12/2024

Les communes faisant partie des agglomérations obligées ZFE-m sont listées dans l'arrêté du 22/12/2021: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044590127?datePubli=>

**Jade Porron - Troyes Champagne Métropole**

Y a-t-il des obligations réglementaires pour le périmètre des ZFEM ?

**Karine Muller-Perriand - Cerema**

Loi climat et résilience : le périmètre doit couvrir au moins 50 % de la population de la commune la plus peuplée de l'EPCI

**Marjolaine Lanne**

Concernant le calcul de l'exposition à la pollution de l'air, on considère l'air extérieur pour ces évaluations ou bien l'infiltration de l'air en intérieur ? S'agit-il d'une exposition au domicile uniquement ?

Les AASQA étudient-elles également la qualité de l'air dans les transports en commun (dans le métro notamment) ?

**D Chapuis – Réseau Atmo**

Pour la surveillance des métros, c'est effectivement le cas sur la plupart des agglomérations concernées par ce type de transport. Sur Lyon les mesures sont récentes depuis 2020 ...

**Laurence Madoui**

Les ZFE étaient la réponse de l'État à la condamnation européenne pour dépassements des valeurs pour le dioxyde d'azote ? Est-il établi que ces ZFE permettront de respecter les seuils - que l'OMS a entre temps abaissés ?

**David Humbert - ARS**

Des évaluations des bénéfices sanitaires des mobilités actives ont été menées par l'ARS Paca (outil Heat OMS)

**Fanchon Barbat-Lehmann – Alliance des collectivités pour la qualité de l'air**

Sur l'efficacité d'une ZFEM, tout dépend du périmètre : plus le périmètre est large, et plus son impact sur la qualité de l'air sera fort. La ZFEM est un outil mais tout dépend de comment les collectivités s'en emparent, ce qu'elles proposent notamment pour changer de mobilité. Au vu des nouvelles directives OMS en effet il faudra être particulièrement ambitieux, tant sur les ZFEM que sur d'autres politiques publiques.

**Luc Bergeron – Mairie Fort-de-France**

Pourquoi Fort-de-France, concernée par les contentieux (Conseil d'État et Cours de Justice de l'Union Européenne) de dépassements des normes sur la QA, ne fait pas partie des villes ou agglomérations avec une obligation d'une ZFEM ?

**Karine Muller-Perriand - Cerema**

Fort de France est concerné par le contentieux PM10. Or si une ZFE a un impact important sur le polluant traceur de la circulation automobile qu'est le NO2, son impact sur les émissions de PM est limité

L'outil ZFE n'est pas forcément pertinent pour Fort-de-France

**D Chapuis - Réseau Atmo**

On note pour Fort de France, en plus de la pollution locale, une pollution (PM10) importée non négligeable

**Madidinair**

Fort-de-France a été concernée par des dépassements en NOx. C'est pourquoi en 2018, le maire s'était engagé à créer une ZFE: <https://www.fortdefrance.fr/creer-a-fort-de-france-zone-a-faibles-emissions-ameliorer-qualite-de-lair/>

Le contentieux NO2 n'est plus d'actualité pour FdF mais les collectivités ont-elles à attendre une obligation pour mettre en place une ZFE ?

**Karine Muller-Perriand - Cerema**

Les collectivités peuvent mettre en place des ZFE sans attendre une obligation réglementaire

**Jade Porron - Troyes Champagne Métropole**

@Karine Oui, cela s'appelle une ZFEM volontaire.

**Fanchon Barbat-Lehmann – Alliance des collectivités pour la qualité de l'air**

C'est le cas de Reims par exemple

**Madininair**

En effet, il serait intéressant que les collectivités d'OM s'engagent plus

D'ailleurs, heureuse de voir des représentants de structures de Martinique

**Caroline Martin**

et de la Réunion !

**Madininair**



## **D Chapuis - Réseau Atmo**

L'atteinte des objectifs OMS est atteignable en mettant en œuvre un large panel d'actions qui ne devra pas seulement pas se limiter à la ZFE, ni même seulement au transport...

## **Pierre Semblat -Bordeaux Métropole**

Bonjour, dans nos échanges avec les usagers, le "m" derrière ZFE complexifie la lisibilité du message et de la mesure. Un jour il est fait référence à la ZFE, l'autre jour à ZFEm. Les gens pensent que ce sont deux choses différentes. Il serait fort utile de simplifier le message et rester sur 1 seule et même dénomination, le terme ZFE semblant mieux compris.

## **P Morandas - Cerema**

Oui, mais les mobilités ne sont pas les seules émettrices de polluants ; donc, il vaudrait mieux parler toujours de ZFEM ; le rapporteur de l'article de loi y tient beaucoup par ailleurs

## **Laurence Madoui**

Dès lors que le respect des valeurs de polluants dépendra d'un ensemble de politiques-non des seules ZFE, la France reste-t-elle sous la menace d'une condamnation financière par l'UE ?

## **Guillaume Brejassou – DREAL ARA**

Pour répondre au contentieux, l'État porte également les PPA qui ont vocation à définir la stratégie locale de lutte contre la pollution de l'air. Les nouveaux PPA de Lyon et Grenoble sont actuellement en enquête publique

## **Fanchon Barbat-Lehmann – Alliance des collectivités pour la qualité de l'air**

Concernant le contentieux européen, comme les normes réglementaires européennes sont en cours de révision et vont tendre selon toute vraisemblance vers les lignes directrices de l'OMS, beaucoup plus ambitieuses, il est possible que davantage de collectivités soient concernées par un contentieux à l'avenir.

## **S Cohen**

N'est-il pas plus intéressant de transformer les véhicules thermiques en véhicules électriques (rétrofit) que de vouloir absolument en construire des neufs ?

## **Sébastien Pabion**

En plus, une limite pour les véhicules électriques est la quantité de métaux nécessaires à leur construction (plus les nuisances associées pour leur extraction/fabrication/recyclage) : une voiture électrique, c'est 4x plus de cuivre qu'une voiture thermique, par exemple.

## **Saint-Martin**

Tout à fait d'accord avec la remarque de S Cohen, d'où l'urgence de la prise en compte

## **B Christian**

Problème renforcé la production de gros SUV électriques vantés par la publicité en ce moment ...

*(Présentation ADEME sur les émissions des véhicules, hors échappement)*

## **Thomas Meyer - Region**

Que veut dire "remise en suspension" ?

## **Karine Muller-Perriand - Cerema**

les particules déposées sur la chaussée sont remises en suspension par le déplacement du véhicule

## **Guest**

Les particules déjà émises et déposées peuvent être remises en suspension par le passage d'une voiture. C'est notamment le cas pour les métros

## **Loïc Nauleau**

hyper intéressant merci !

## **Nathalie Pelegrini**

Oui, on a rarement cette vision de la question, merci

## **Vincent Demeusle**

Très intéressante cette présentation sur les particules hors échappement. Merci. Avez-vous réalisé ce genre de travail sur la remise en suspension ?

## **TodoEco78**

Y a-t-il des actions concrètes de contrôle pour anticiper l'aménagement/urbanisation sur les nouveaux territoires, afin d'éviter d'être en situation de crise et contraint d'aménager des ZFE ?

## **Karine Muller-Perriand - Cerema**

Vous pouvez consulter ces fiches produites par le Cerema, qui présentent les leviers qu'il est possible de mettre en place dans les PLUi pour préserver/améliorer la qualité de l'air :

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/qualite-air-plan-local-urbanisme#:~:text=La%20s%C3%A9rie%20de%20fiches%20%C2%AB%20Qualit%C3%A9,%C5%93uvre%20des%20documents%20de%20planification.>

#### **Sarah BRIERE - DREAL ARA**

Quelles sont les actions du Cerema prévues pour la qualité de l'air dans le cadre de l'astreinte Conseil d'État?  
Merci

#### **Karine Muller-Perriand - Cerema**

Un livret synthétisant les différentes actions du Cerema dans le cadre de l'astreinte est en cours de réalisation.

### **Question ou remarques dans le dialogue en ligne n'ayant, a priori, pas reçu de « réponses à tout le monde » :**

#### **Annabelle Vigilant - ADEME**

Est-ce que l'Alliance a sollicité les collectivités d'Outre-mer ?

#### **Anne Guéry – Métropole Rouen**

*pourquoi ne pas créer des transports fluviaux de type navette électrique ?*

#### **Asso. trottoirs libres**

Dans bien des villes, les commerçants forment un gros lobby qui luttent contre toutes les formes de restriction de la circulation de véhicules en s'appuyant sur la fameuse notion du 'No parking, no business'. de quelles études et outils disposez-vous pour infirmer cette vieille théorie et les convaincre ? Merci

#### **Maud Allagnat - LYSED**

Est-ce que les fiches territoriales présentées par ATMO AuRA sont disponibles en open data sur leur site ?

#### **Anne Guéry – Métropole Rouen Normandie**

Une Métropole peut-elle appliquer une ZFE 24h/24h et 7j/7 ?

#### **Ferreti**

Bonjour, Est-ce que des solutions comme Move-IN, dérogation pour continuer à utiliser un véhicule exclu de la ZFE de la région Lombardie (Italie), en contrepartie de l'installation d'un boîtier GPS dans la voiture et d'un nombre de kilomètre défini à l'année, existent en France ? Sont-elles possibles vis-à-vis de la CNIL?  
<https://www.movein.regione.lombardia.it/movein/#/cms/FAQ>

#### **REYMOND DOMINIQUE - Egis**

Montpellier Méditerranée Métropole, il me semble, réfléchit à instaurer une dérogation « petits rouleurs » pour les voitures roulant moins de 8 000 km par an, mais je n'ai plus en tête les modalités de vérification du critère

### **Lexique :**

- ZFE-M : Zone à Faible Émission – Mobilités
- ZTL : Zone à Trafic Limité
- ERPV : établissement recevant un public vulnérable
- PPA : Plans de Protection de l'Atmosphère
- PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
- *R-shiny* : nom d'un outil de datavisualisation